

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 27 MARS 2024**

Date de la convocation  
21.03.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le vingt sept mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,  
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**SOREGIES : Remplacement de l'offre IDEA par 100 % Poitou'Vert**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par mail en date du 15 février 2023, la SOREGIES a informé la collectivité que  
l'offre IDEA dont la ville bénéficie depuis plusieurs années n'est plus commercialisée,  
mais remplacée par l'offre 100 % POITOU'VERT.

L'offre 100 % POITOU'VERT consiste à fournir une électricité entièrement issue  
de leurs parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont Soregies a  
l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui  
Soregies achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur  
notre territoire.

Le basculement en offre Poitou'Vert, avec un tarif avantageux à - 6 % du tarif  
réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh, s'effectuera à compter du  
1<sup>er</sup> avril 2024.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2024**.....

Publié le : **10 AVR. 2024**.....

Notifié le : .....

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »  
en date du 25 mars 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur  
cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents se  
rapportant à cette nouvelle offre.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

